

INFORMATIONS AUX RETRAITES POSTIERS

Transfert du chèque-vacances et de l'aide au maintien à domicile auprès de la Fonction Publique d'Etat

Désormais les prestations du Chèque –Vacances (CV) et/ ou de l'aide au maintien à domicile (AMD) pour les retraités de la Poste sont transférés à la fonction publique.

Le COGAS (Comité de Gestion des affaires Sociales) de la Poste a décidé le 17 février 2016 que, désormais et à partir du 1er mars 2016, **le chèque-Vacances et l'aide au maintien à domicile** de la Poste seraient désormais gérés par **la fonction Publique d'Etat**. En effet il apparaît que cette modification sera globalement plus favorable aux postiers.

Bien évidemment, ces prestations qui auraient été accordées antérieurement au 1er mars seront maintenues jusqu'à leur terme.

A partir du 1er mars, vos demandes seront à effectuer auprès de la Fonction Publique d'Etat :
Pour le Chèque –Vacances : Téléphone :0810 89 20 15 (Coût d'un appel local)

Site internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Adresse : CNT Chèques-vacances Demande

TSA 49 101

76934 ROUEN Cedex 9

Pour l'aide au Maintien à Domicile (AMD)

Téléphone : 0970 29 90 40– Service d'information de la fonction publique

0971 10 39 50– Service d'information de l'assurance retraite

Site internet : www.fonction-publique.gouv.fr/amd

Www.lassuranceretraite.fr

Pour toute question ou toute information complémentaire, les conseillers se tiennent à votre disposition. Vous pouvez les contacter en appelant la ligne de l'action sociale de la Poste du lundi au vendredi de 9h à 17 h au : **0 800 000 505**

(Service et Appel Gratuits)

E-mail : offre.sociale@laposte.fr

A noter que vous avez la possibilité de demander les nouveaux barèmes pour l'aide au maintien à domicile, ceux-ci sont parus depuis le 1er janvier 2016

Nouveau contact pour les anciens postiers

Il y a désormais un numéro de ligne dédié aux postiers retraités pour

l'accompagnement à l'entrée en maison de retraite (pour eux –mêmes, leurs conjoints ou leurs parents)

Ce nouveau numéro est : **01 78 16 14 10**

Offre La Poste Mobile pour les retraités Postiers

Vous trouverez les propositions de la poste mobile sur le site dédié aux retraités de la poste.

Pour bénéficier des offres mobiles, il faut être sociétaire d'une coopérative. L'adhésion est de 10euros et elle est valable à vie.

Le bulletin d'adhésion à la coopérative est à retourner accompagné du chèque à l'adresse suivante : *(Suite page 2)*